



FRÈRES DE
SAINT-JEAN

Rimont, le 5 juillet 2026

Communiqué

À l'issue d'un procès qui s'est tenu devant la Cour criminelle départementale de Saône-et-Loire du 1er au 3 juillet 2026, M. François T., ancien frère de la communauté des frères de Saint-Jean, a été reconnu coupable d'agressions sexuelles et de viol sur mineure et condamné à 6 ans de prison. Les faits pour lesquels il a été jugé se sont déroulés au Cameroun et remontent aux années 1998-1999.

Il avait été renvoyé de la Congrégation en juin 2024.

La Cour a fait droit à la demande de la congrégation de se constituer partie civile (sans demande financière).

Notre pensée va vers les personnes qui ont subi des agressions sexuelles de la part de François T., ainsi que vers leurs proches. Nous mesurons la gravité de ce qu'elles ont traversé et le courage qu'il leur a fallu pour faire entendre leur parole, que celle-ci ait pu ou non être examinée par la justice en raison des règles de prescription.

La Communauté veut poursuivre son chemin avec exigence et humilité. Nous redisons notre détermination à écouter, à accompagner et à honorer la vérité que toute personne peut contribuer à faire émerger. Nous savons que cette décision judiciaire peut faire resurgir des souvenirs, des interrogations ou des souffrances. Toute personne qui le souhaite peut prendre contact avec la cellule SOS Abus ou la CRR (pour la France)¹. Leur parole sera accueillie avec sérieux, respect et bienveillance.

Contact presse

Clémence Dhavernas

+ 33 6 81 55 17 08

communication@stjean.com

¹ Cellule SOS Abus : sos.abus@stjean.com

Commission Reconnaissance et Réparation : reconnaissancereparation.org